



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Importations

Question écrite n° 39939

Texte de la question

M. Pierre Carassus interpelle M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la possibilité d'instaurer un label de conformité dit de droit social. Il suffit de se rappeler d'Iqbal Mashî qui était un enfant pakistanais, vendu par ses parents à un fabricant de tapis à quatre ans. Il faisait partie des 6 millions d'enfants esclaves de moins de quatorze ans travaillant plus de douze heures par jour pour des industriels peu scrupuleux dont la majeure partie de la production est dévolue à l'exportation vers les pays riches. En 1992, Iqbal Mashî et 3 000 enfants ont été libérés de cet esclavage grâce au Front de libération de l'esclavage. Iqbal, symbole de liberté, symbole des droits de l'homme, fit le tour du monde pour témoigner, mais en avril 1995 il fut assassiné au Pakistan. La France, patrie des droits de l'homme, se doit de mettre en place tous moyens permettant de lutter contre le travail des enfants dans le monde. En conséquence, il propose au ministre de mettre en place pour toutes importations textiles un label de conformité aux recommandations du Bureau international du travail qui certifierait ainsi que les sociétés françaises importatrices ne s'approvisionnent pas auprès de fournisseurs employant des enfants. La mise en place d'un tel label de droit social pourrait être popularisée par une campagne publicitaire à l'initiative de son ministère.

Texte de la réponse

La France défend avec vigueur toute action permettant de lutter contre le travail forcé, notamment celui des enfants. Ainsi, le nouveau régime industriel du système de préférences généralisées (SGP) entre en vigueur le 1er janvier 1995, permet des sanctions, par le retrait partiel ou total des avantages tarifaires qu'il procure, pour tout pays bénéficiaire qui ne respecte pas effectivement le contenu des conventions de l'organisation internationale du travail et notamment la convention n° 138 qui concerne l'âge minimal autorisé d'admission à l'emploi. Une procédure d'enquête est en cours à l'encontre du Myanmar (Birmanie), et une enquête similaire devrait bientôt être lancée vis-à-vis du Pakistan. La SPG prévoit aussi l'instauration, à partir du 1er janvier 1998, de « régimes spéciaux d'encouragement », qui consisteront en avantages supplémentaires pour tous les pays qui prouveront les progrès réalisés en matière sociale. La conférence ministérielle de l'organisation mondiale du commerce, qui se déroulera en décembre à Singapour, sera l'occasion pour l'union européenne de faire progresser la question des normes sociales, dans le commerce international. La France défend sur ce dossier une position allant, consistant à faire reconnaître les liens entre échanges et normes sociales, sans remettre en cause les avantages comparatifs des pays en développement du fait de leurs bas niveaux de salaires. La création d'un « label de conformité » exige que ce label soit européen. De nombreux États membres s'y refusent à ce stade ; qu'un contrôle effectif, sur place et des importateurs, soit garanti. Les autorités pakistanaises, conscientes de la mauvaise image de leur pays, ainsi que des risques commerciaux encourus, ont prévu d'introduire, d'ici un mois, une étiquette particulière pour les tapis et les ballons de football qui garantira la non-utilisation de main-d'œuvre enfantine pour la fabrication de ces produits destinés à l'exportation. La France veillera avec une attention toute particulière à ce que ce système soit effectif et que toutes les opérations de contrôle de conformité soient effectuées.

Données clés

Auteur : [M. Carassus Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39939

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3218

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4838